

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
Et du Développement Technologique

N°: 47 /DGRSDT/2018

Alger, le 29 JAN. 2018

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
d'Enseignement Supérieur

Objet : Dépôt de recours

Madame, Monsieur,

Suite à la proclamation des résultats d'évaluation des laboratoires de recherche de la session du Comité Sectoriel Permanent tenue les 27-28 septembre 2017, nous informons les directeurs de laboratoire ainsi que les chefs d'équipes de recherche que la fiche de l'avis général de l'expert portant les points forts et les points faibles relatifs à leurs bilans, leur sera transmise par voie électronique aux responsables chargés de la recherche.

Pour le dépôt d'éventuels recours adressés à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, je vous rappelle que les dossiers de recours doivent être déposés sous bordereau à la Direction de la Programmation de la Recherche, de l'Evaluation et de la Prospective. Les directeurs de laboratoires sont donc invités à transmettre leur demande via la voie hiérarchique, accompagnée de pièces justificatives avant le 20 février 2018.

Recevez mes cordiales salutations,

